

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2011

---

GARDE À VUE - (n° 3040)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 228

présenté par  
M. Gosselin

-----  
**ARTICLE 14 BIS**

À la dernière phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« et 63-4-2 »,

les mots :

« , 63-4-2 et 63-4-3 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.